

Clérac



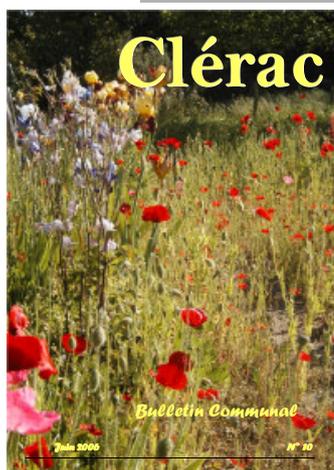
Bulletin Communal

Juin 2006

N° 10

Sommaire

Le mot du Maire	page 3
Les grands dossiers	pages 4-6
Activités de la Municipalité	pages 7-12
Au fil des manifestations	page 13
Bibliothèque	page 14
L'école : On se souvient...	page 15
Histoire de l'Argile et Clérac (2)	pages 16-18
Histoire du bureau de tabac de Clérac	pages 19-20
La vie des associations	pages 21-29
Le Musée	page 30
Jardinage : Plantes exotiques	page 31
Recettes : soupes d'été froides ou chaudes	page 32
Avis à la population	page 33
État civil / Vie pratique	page 34



NOTRE COUVERTURE :

Recto : Jardin abandonné

Verso : Lys et glaïeuls

Directeur de la Publication : Guy Pasquet
Rédacteur en chef : Dominique Maurel
Impression : Impimerie Robert - 17500 Pons
N° Dépôt légal : 962



Le Mot du Maire



*Chères Cléracaises,
Chers Cléracais,*

Le mandat théorique (6 ans), de l'équipe Municipale que vous avez mise en place en Mars 2001, arrivera à son terme début 2007.

Pour des raisons de calendrier électoral, il est possible que les élus des diverses Collectivités Territoriales restent en fonction une année supplémentaire. Mes colistiers et moi-même assurerons, bien entendu, notre engagement jusqu'à la date retenue pour les nouvelles élections. Nous continuerons, comme par le passé, à travailler pour le développement de notre territoire avec toujours le même souci de réponses aux préoccupations et attentes de la majorité d'entre vous.

La tâche n'est pas toujours facile face au respect des règles légales que nous nous devons d'appliquer et à la volonté de satisfaire les demandes qui peuvent nous être formulées. Dans tous les cas, je suis à la disposition des Cléracais pour expliquer les motivations de l'équipe dans sa prise de décision sur un quelconque dossier.

Comme chaque semestre, le bulletin municipal n° 10, de juin 2006, vous apporte les informations principales relatives à l'activité de la Municipalité au cours des 6 derniers mois. Une réunion publique est programmée pour le début du 4ème trimestre 2006. Elle permettra de faire un point plus précis sur les actions réalisées et celles en cours et de répondre à toutes vos questions concernant la gestion municipale.

En cette période estivale, les animations Cléracaises ne manquent pas :

- Mai : repas du Club des Aînés,
- Juin : Concert « Gospel » (office de Tourisme Cantonal), Soirée Ciné Sites avec la participation de la chorale « Les Chœurs de Lary » (Municipalité), repas de la Pétanque, du Football ...
- Juillet : traditionnelle journée Plein Air, repas des familles d'accueil du Festival.
- 13 Août : projet d'un spectacle de rue. (Municipalité)
- Septembre : Fête locale (marché nocturne, course cycliste, brocante, attraction foire et une surprise !) organisée par le Comité des Fêtes.

Bonnes réjouissances à tous.

Je tiens à remercier l'équipe de rédaction de ce journal, ainsi que les diverses Associations qui par leur implication et leur travail permettent son existence.

Guy PASQUET

Les grands dossiers

PLAN LOCAL D'URBANISME - La phase de zonage est en cours

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune avance. Nous sommes actuellement dans la phase de zonage du territoire.

Le nouveau document fait apparaître des appellations différentes de celles utilisées dans les Plans d'Occupation des Sols antérieurs (POS) :

<u>P O S</u>	<u>Désignations</u>	<u>P.L.U.</u>
U	urbaine	U
NA	à urbaniser	AU
NC	agricole	A
ND	naturelle	N
NB	Supprimée	

La Commission Municipale, élargie à l'ensemble des personnes publiques associées formant le « Comité de Pilotage », s'est réunie le 10 juin 2005. Elle avait pour objet principal, la présentation des premiers éléments du futur Plan d' Aménagement et de Développement Durable.

Étaient présents les représentants des divers services de l'État (Préfecture, DRIRE, DIREN, DDE, DDAF ...), la Municipalité de Clérac (4 membres), les Maires des Communes limitrophes ou leurs représentants, les associations (CRPF, ASL, Saintonge Boisée), les industriels locaux (AGS, SOTRIVAL) , R.F.F, des exploitants agricoles, la CCI.

Durant cette réunion, Messieurs Paris (EREA) et Morin (URBANhymns) ont présenté l'avancement du projet.

Le Maire, en préambule, a précisé que cette séance de travail avait pour but la concertation de toutes les forces vives du territoire et que chaque remarque serait prise en compte pour l' élaboration du PADD final, afin d'éviter des difficultés ultérieures.

Les principaux éléments de la présentation ont été rappelés :

- 1 - Préparer la Commune à l'accueil d'une population nouvelle. (8 habitations / an)
- 2 - Proposer un aménagement de qualité du bourg.
- 3 - Préparer le développement économique valorisant les atouts de la Commune.
- 4 - Penser à la bonne gestion de l'environnement.

Un débat s'installe autour de la prise en compte du milieu naturel (DIREN / EREA), de la valorisation économique du milieu forestier (CRPF / RFF), de la gestion des argilières (AGS/DIREN/DRIRE/Municipalité), du projet LGV , de la base travaux et de sa reconversion (RFF / Municipalité).

La DDAF rappelle que les zones agricoles doivent être protégées de l'urbanisation par un périmètre d' « inconstructibilité », car l'élevage doit être soutenu pour la préservation des paysages.

Les grands dossiers

PLAN LOCAL D'URBANISME - La phase de zonage est en cours (suite...)

Les directives de l'État sont de privilégier les zones compactes proches du Bourg; malheureusement ces espaces (déjà constructibles au POS actuel) ne sont pas accessibles à la vente.

L'évolution raisonnable que nous avons prévue, nous paraît difficile à atteindre, si aucun compromis n'est trouvé.

Dès la première réunion sur le zonage, la Commission Municipale d'urbanisme a constaté le blocage total de ses interlocuteurs en ce qui concerne l'habitat isolé en zones naturelle ou agricole.

Elle a donc décidé de « faire pression » par la mise en place de critères permettant une argumentation sérieuse :

- L'extension se fera sur une parcelle attenante au zonage antérieur.
- La surface ouverte sera limitée à 1000 m² maximum.
- Les réseaux devront se trouver sur place.
- L'acquisition sera réservée à un descendant direct du propriétaire.

Tous les courriers adressés en Mairie ont été examinés.

Nous avons obtenu une analyse particulière de quelques dossiers. Nous espérons vivement les faire prendre en considération et ainsi garder de jeunes Cléracais de souche sur « leur territoire ».

L'enquête publique permettra, individuellement, d'exprimer et de motiver vos souhaits au commissaire enquêteur.

Délais :

- Enquête publique : Octobre 2006.
- Validation Conseil : Décembre 2006.

DRIRE	Direction Régionale Industrie Recherche et Environnement
DIREN	Direction Régionale Environnement
DDAF	Direction Départementale Agriculture et Forêt
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
CRPF	Centre Régional des Propriétaires Forestiers
ASL	Association syndicale libre des propriétaires forestiers de Clérac
RFF	Réseau Ferré de France
PADD	Plan d' Aménagement et de Développement Durable
PLU	Plan Local d' Urbanisme

Les grands dossiers

LODELAND : LA MUNICIPALITE est-elle en cause ?

La Municipalité de CLERAC, à travers sa Commission Urbanisme, tient à vous fournir quelques informations sur le dossier « LODELAND ».

Elle a pris acte des décisions du Tribunal de Grande Instance de Saintes dans sa séance du 09 mai 2006, concernant l'infraction à la législation sur l'urbanisme de l'infrastructure « Lodéland » située au lieu dit « Nauve de Dubet ».

L'équipe municipale regrette, comme les « accros » de pêche, la finalité donnée à l'initiative d'un de ses administrés. Elle comprend la signature de la pétition proposée par le propriétaire de cette installation et la frustration de certains, ressentie lorsque l'un des outils de leur passion est en danger. Cependant pour une analyse des décisions juridiques ordonnées, elle se doit de vous donner les informations en sa possession.

Dès la présentation du projet à Monsieur le Maire, en Avril 2004, il a été considéré que le « concept » était porteur pour la Commune. (une licence III a été délivrée immédiatement, preuve de l'intérêt porté)

Cependant une mise en garde a été formulée au propriétaire, en ce qui concerne les infrastructures annexes envisagées autour du site. Le zonage du territoire concerné étant sensible : Zone ND, zone naturelle des espèces à protéger, où les occupations et utilisations du sol sont pratiquement toutes interdites.

La constitution du dossier demandait, dans ce cadre, un travail RAPIDE en amont pour déterminer s'il était possible d'obtenir les autorisations préfectorales pour ce projet. Ce travail n'a pas été fait malgré de nombreuses relances de la part du Maire, suivies de mises en garde, faites au propriétaire, sur les conséquences de la négligence ou des décisions unilatérales prises.

Bien au contraire, des bâtiments ont été immédiatement mis en place et conservés après la saison.

Ce n'est qu'un an plus tard qu'un permis de construire a été déposé. La DDE, service instructeur pour les Collectivités en matière d'urbanisme, le refuse en Avril 2005, un PV ayant été dressé le 01 avril 2005.



La Commune de Clérac constate que dans le rapport de la DDE La Rochelle du 31 mai 2005, la situation n'est pas régularisable en l'état. Seul un zonage particulier, mis en place dans l'élaboration en cours du nouveau document d'Urbanisme permettrait, sous certaines conditions, une régularisation partielle de la situation. Elle indique qu'elle n'y est pas opposée, à condition que la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) soit consultée et donne son avis.

LA Municipalité a donc demandé à la DIREN de lui faire part de ses observations. Dans son rapport du 04 mai 2006, nous avons constaté qu'elle était parfaitement informée sur ce dossier, des contacts ayant été pris avec le propriétaire avant les travaux de l'étang le 02.09.2002. Suite à sa visite sur le terrain avec le CRPF (opérateur Natura 2000), la DDAF, le Conservatoire des espaces Naturels, un compromis avait été trouvé et notifié par écrit au propriétaire. La Municipalité n'était pas invitée à cet entretien. Un piquetage a été réalisé les jours suivants. Il n'a pas été tenu compte des observations formulées dans la réalisation du plan d'eau. Un rapport d'expertise a également été transmis le 30.09.2002. (C. Blond)

Le Conseil Municipal de Clérac, dans sa séance du 5 mai dernier a donc décidé, (suite au rapport du Directeur Régional de l'Environnement, expédié le 04.05.2006, sous couvert de Monsieur le Préfet notant en conclusion : « au vu du passif de ce dossier, la régularisation de ce projet, dans le cadre du nouveau PLU, me semble difficilement acceptable ») de ne pas poursuivre la piste qu'il avait envisagée.

Activités de la Municipalité

VOIRIE : de nombreux travaux en perspective

Un budget important pour la voirie en 2006 a été voté avec en prévision :

- les revêtements pour le VC 9 « Genet » et les CR 14 « Genet », CR 42 « Le Barail », CR 44 « Chambard » et CR 48 « Réservat ».

- un reprofilage avec calcaire et revêtement pour le CR Vallombronze et le CR 42e1 Canton d'Albret.

- arasement et fossés pour le VC 203 entre le canton de Moindron et la RD 145 et un petit plus pour le VC 201 entre « Albret » et « Godet » avec arasements, fossés, reprofilage, calcaire et revêtement.

Le programme de mise en place des têtes de ponts se termine pour les RD 261e1 et RD 134 et démarre, pour les VC, par le VC 6. Enfin nous avons ouvert le CR 41 entre Massicot et Lusseau, la tempête était aussi passée par là.



L'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique est en fin de réalisation sur la route de Bédenac. Ci-contre des images que nous ne verrons plus. Seuls les lampadaires d'un design sobre et moderne resteront pour éclairer la rue.



URBANISME / BATIMENT : Tout à l'égout

A ce jour la première tranche des travaux est achevée.

La prochaine étape verra la construction de la station d'épuration à la rentrée.

Comme prévu, cette station sera construite à Caillères à l'emplacement du dépôt de la commune et sera du type bio-disques (voir documentation ci-contre).

Ensuite les travaux continueront encore sur 2 à 3 ans afin de raccorder l'ensemble du bourg en plusieurs tranches (voir le détail dans le plan ci-joint)

Activités de la Municipalité

Principe de fonctionnement des bio-disques



Roue du moulin



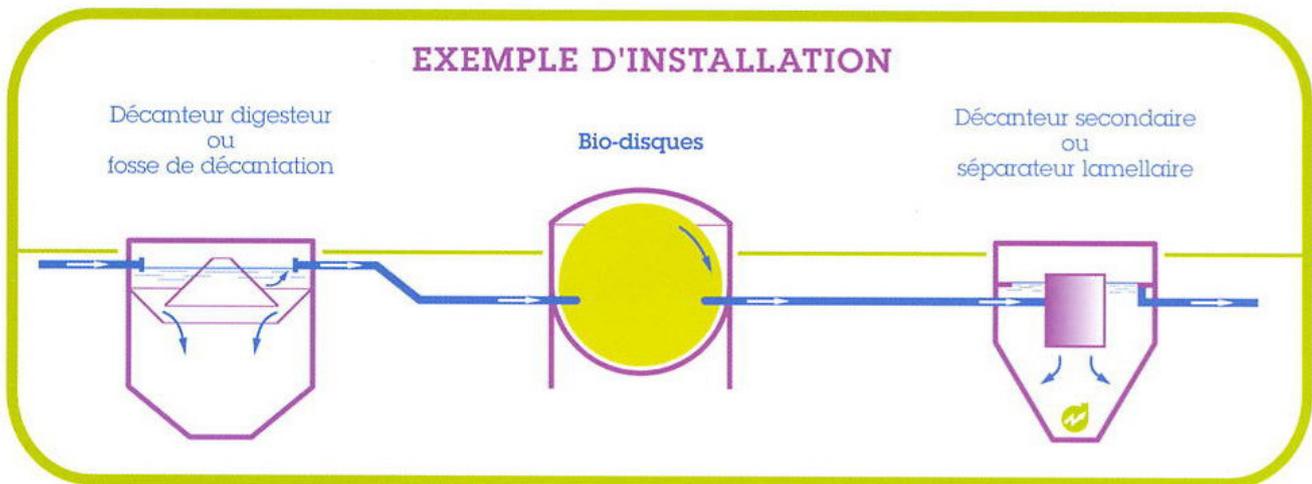
Film bactérien



Disques biologiques

En tournant, la roue du moulin alterne les phases d'immersion et d'émersion, ce qui provoque le développement d'un film bactérien que nous utilisons pour traiter les eaux usées.

Trois étapes simples et rustiques



1- Prétraitements/ traitement des boues

Ils sont réalisés par un décanteur-digesteur (ou par tamis ou une lagune) assurant tout à la fois les rôles de dégrillage, de dessablage, de dégraissage, d'élimination des matières décantables, de stockage et de digestion des boues en excès, et de bassin tampon éventuel.

2- Traitement biologique

Sur les bio-disques mis en rotation dans des cuves semi cylindriques se développent naturellement des bactéries formant un gazon biologique. Lors de leur émergence, ces bactéries se saturent en oxygène, et absorbent pendant la phase d'immersion la pollution dissoute dont elles se nourrissent.

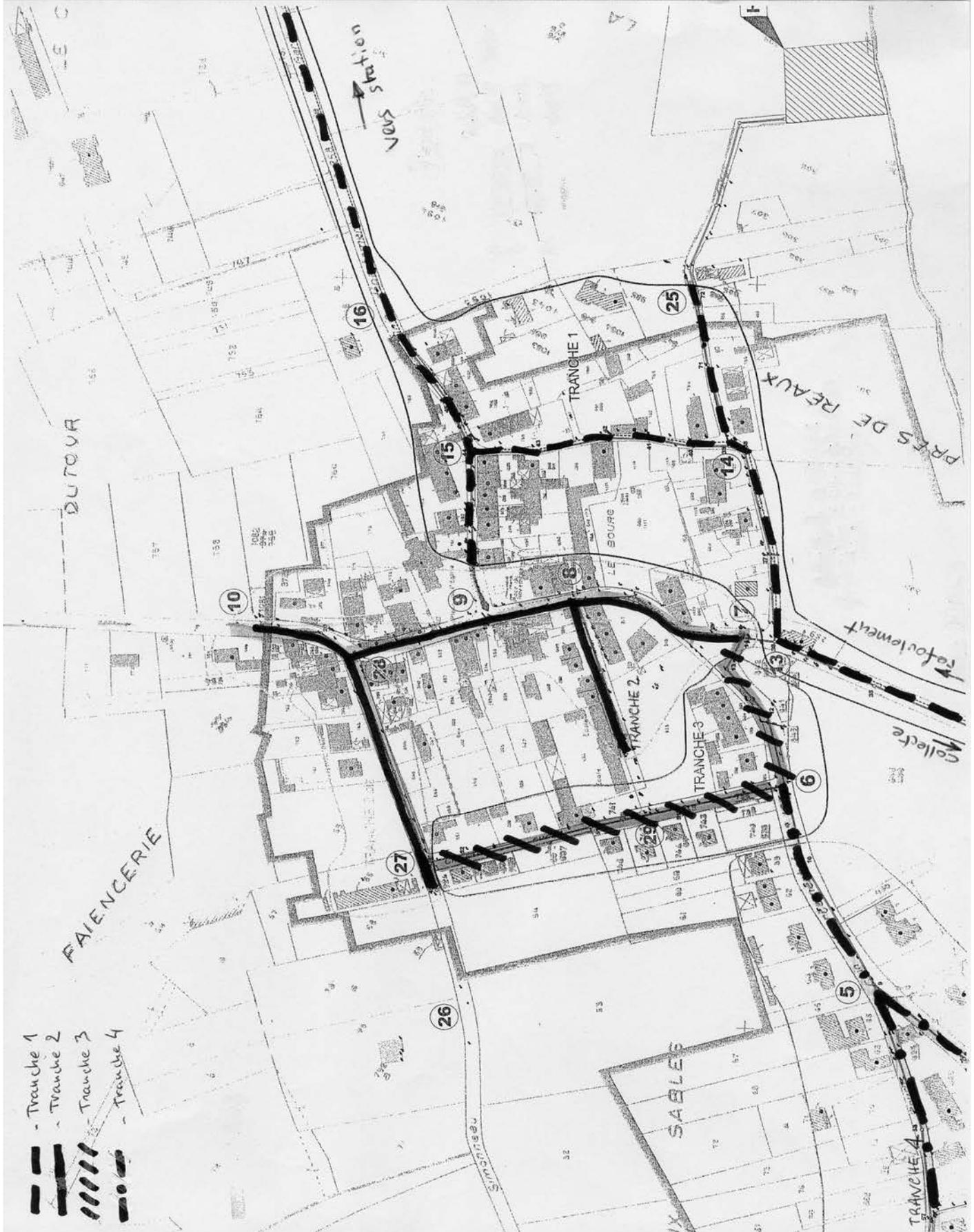
3- Décantation secondaire

Dès qu'il dépasse une épaisseur de quelques mm, le gazon en excès se détache et est entraîné vers le décanteur (statique, raclé ou lamellaire) où il est séparé de l'eau épurée. Les boues ainsi piégées sont automatiquement renvoyées par pompage périodique vers l'ouvrage de stockage des boues (décanteur-digesteur ou silo) pour y être stockées et digérées.

Activités de la Municipalité

URBANISME / BATIMENT :

les différentes tranches de travaux pour le raccordement au tout à l'égout



Activités de la Municipalité

URBANISME / BATIMENT : Lotissement communal

Lotissement communal

Compte tenu des intempéries du début de l'année, les travaux n'ont pu commencer que début Mai. La livraison de ces travaux est prévue durant l'été.

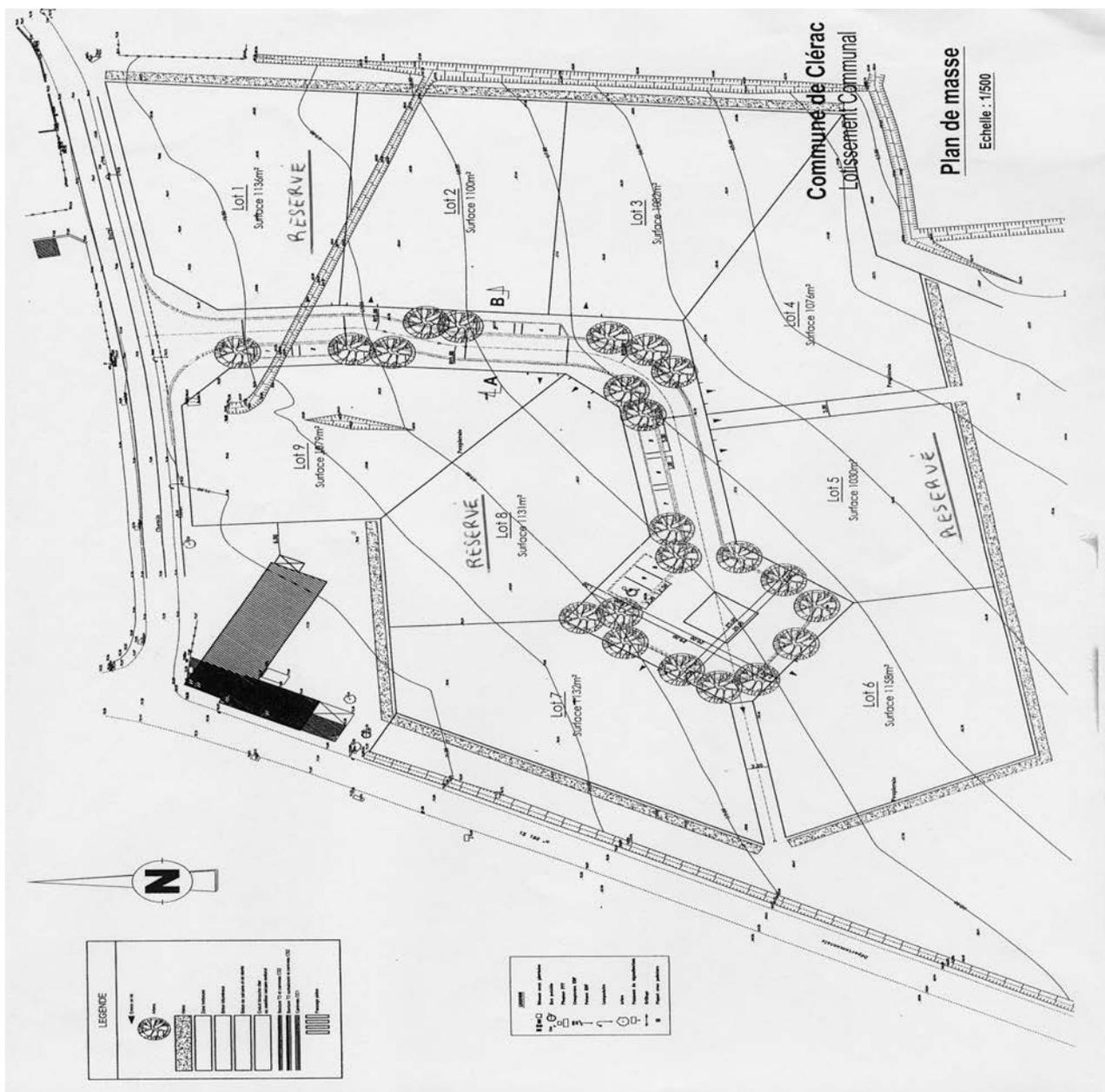
Les travaux de construction des maisons sur les différentes parcelles pourront donc commencer à la rentrée.

La vente de ces parcelles a débuté début Mai au prix de 23 €/m² et trois d'entre elles ont déjà fait l'objet de réservations fermes.

Les personnes intéressées par l'acquisition de l'une des parcelles libres peuvent obtenir tous renseignements auprès de la Mairie

Vous trouverez ci-dessous un plan de ce lotissement indiquant les lots réservés et les lots disponibles à ce jour.

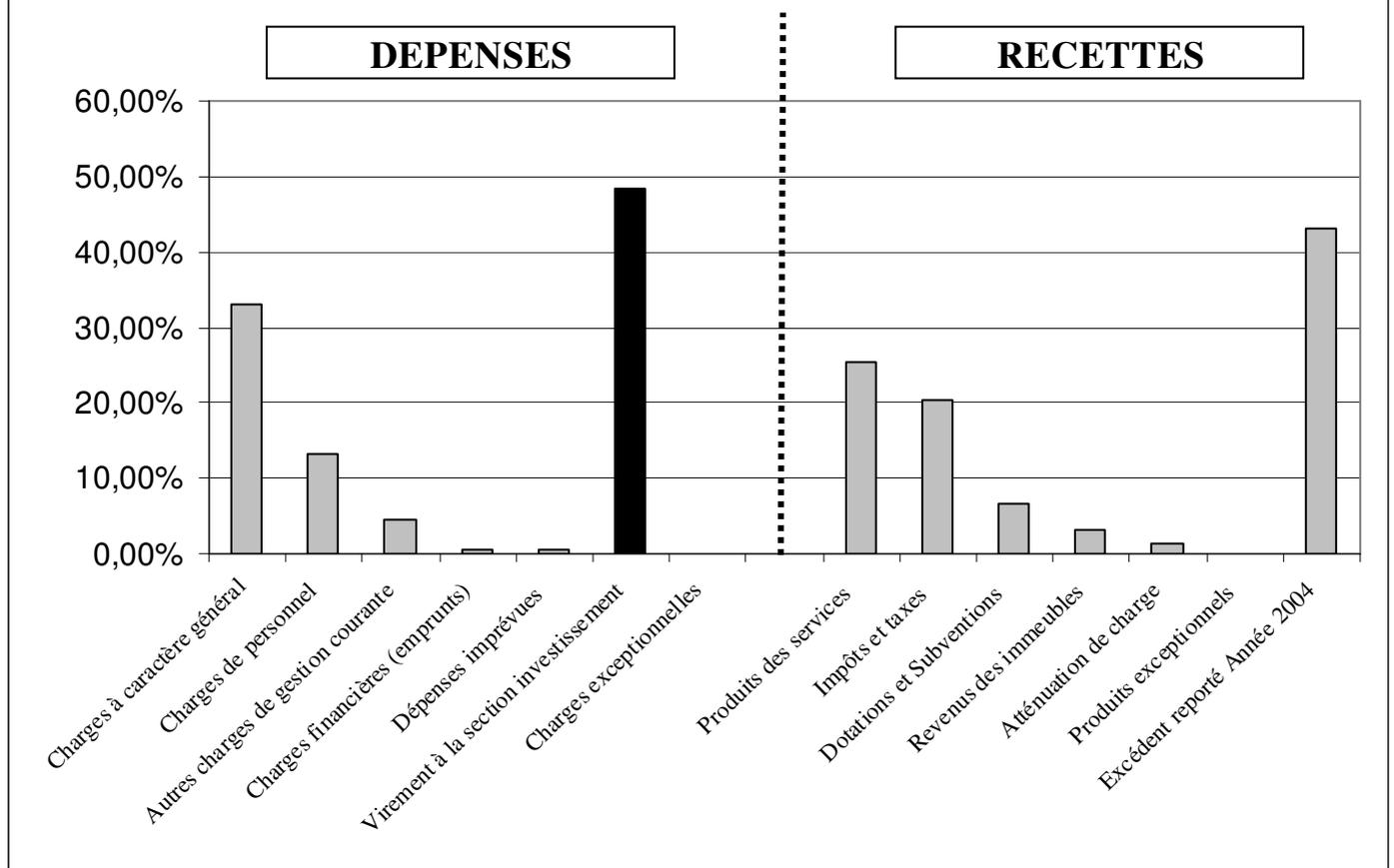
A noter que des sondages vont être effectués afin de confirmer la bonne qualité apparente du sous-sol. Les résultats de ces sondages seront bien entendu à la disposition des éventuels acquéreurs.



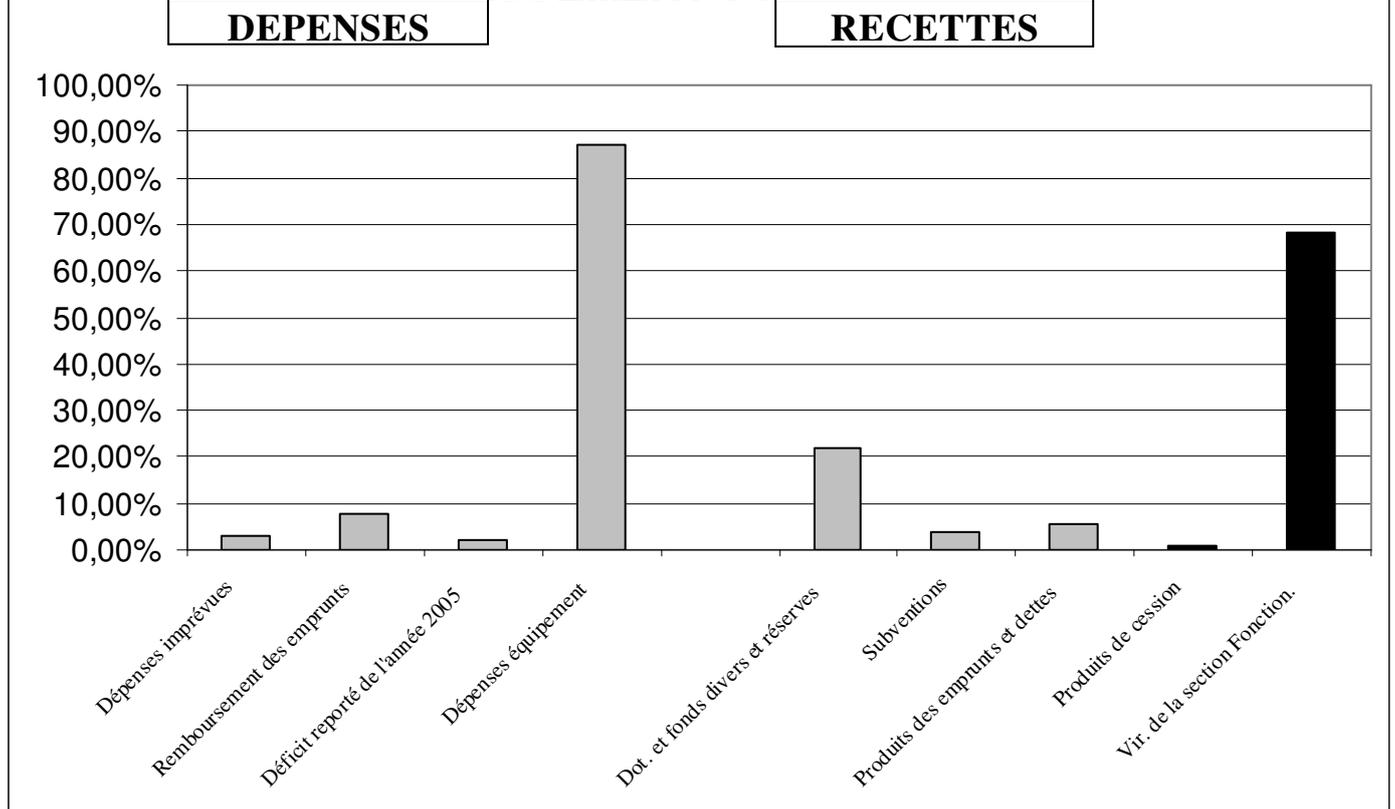


Budget 2005

FONCTIONNEMENT : 1 938 141 Euros



INVESTISSEMENT : 1 378 856 Euros





Budget 2006

FONCTIONNEMENT :

Les Recettes de Fonctionnement sont constituées :

- Des Produits de Service (dont contribution SOTRIVAL)	490 087 Euros
- Des Impôts et Taxes (dont Taxes habitation, foncière, professionnelle)	392 278 Euros
- Des Dotations de l'État et du Département	128 892 Euros
- Des Revenus des Immeubles	64 000 Euros
- Atténuation de charges	28 000 Euros
- Des Produits exceptionnels	2 100 Euros
- L'excédent reporté de l'année 2004	832 784 Euros
TOTAL	1 938 141 Euros

Les Dépenses de Fonctionnement sont :

- Des Charges à Caractère Général	641 324 Euros
- Des Charges de Personnel	253 750 Euros
- Autres Charges Courantes	87 144 Euros
- Des Charges Financières (Emprunts)	9 510 Euros
- Des Dépenses Imprévues	8 000 Euros
- Le Virement à la Section Investissement	938 413 Euros
- Charges exceptionnelles	16 051 Euros
TOTAL	1 938 141 Euros

Les projets d'investissements pour 2006

Parmi les projets principaux d'investissements pour 2006, on peut citer :

Construction maisons bourg	200 000,00 €
Voirie	93 000,00 €
Enfouissement réseaux	70 500,00 €
Groupe scolaire	64 000,00 €
Réseau pluvial	50 000,00 €
Aménagement de Lainé	40 000,00 €
Atelier	30 000,00 €
Aménagement d'un étang	20 000,00 €
Équipement église	20 000,00 €
Stade - forage	20 000,00 €
Traversée du bourg	20 000,00 €
Bibliothèque—aménagement étage	12 000,00 €
Restructuration cimetière	10 000,00 €

DETAIL DES PRODUITS FISCAUX

TAXES	TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2005			Résultat en Euros	2006 Commune
	Moyenne Nationale	Moyenne Départementale	Commune		
HABITATION	14,34%	14,34%	6,04%	37 406,00	6,46%
FONCIERE (Bâti)	18,36%	18,36%	7,96%	64 731,00	8,51%
FONCIERE (Non Bâti)	43,63%	43,63%	31,99%	11 804,00	34,21%
PROFESSIONNELLE	15,52%	-	4,41%	183 897,00	4,87%
			TOTAL	297 838,00	



Au fil des manifestations

Les 100 ans d'Irène BERTHET

Le 19 février 2006, la municipalité de CLERAC a célébré avec joie les 100 ans d'une de ses administrées.

Irène, Clorinthe ARRIVE, épouse BERTHET est née le 13 février 1906, il y a plus d'un siècle, dans la village de SOUBRAN, près de MIRAMBEAU. Elle y passe toute son enfance. Le 12 juin 1926, âgée de 20 ans, elle épouse Louis BERTHET.

Deux enfants naîtront de cette union : Anne Pierrette née le 25 juin 1929 et Claude Louis né le 14 juin 1931.

Installée dans la commune de CLERAC après son mariage, elle travaille la terre avec son époux jusqu'à sa retraite.

Son mari, conseiller municipal en 1945, devient premier adjoint le 19 mars 1959 et le restera jusqu'à la fin de sa vie. Louis BERTHET décède le 31 août 1970.

Après la disparition de son mari Irène BERTHET vit avec son fils et sa belle fille au « Haut Maine » jusqu'en 1984, date à laquelle elle décide, à 78 ans, de partir en maison de retraite où elle séjourne actuellement.

Durement éprouvée par des drames familiaux, Madame BERTHET a su, par son courage et sa volonté, faire face et se retrouver parmi les cléracais pour fêter cet anniversaire exceptionnel : 100 ans.

Nous sommes tous heureux de lui souhaiter BON ANNIVERSAIRE et à l'année prochaine.



Irène Berthet entourée de sa famille

Irène Berthet parmi de nombreuses fleurs



Bibliothèque

La bibliothèque et ses bénévoles vous informent

BIBLIOTHEQUE DE CLÉRAC

TEL 04 46 70 07 78

HEURES D'OUVERTURE:

MARDI ET JEUDI DE 16H30 à 18H30

SAMEDI DE 10H30 à 12H30



Ce service public entièrement gratuit semble apporter beaucoup de satisfaction tant aux lecteurs assidus qu'aux bénévoles dévoués .

Une étroite collaboration s'est mise en place avec les trois classes de l'école primaire de Clérac qui sont reçues le Mardi et le Jeudi de 14h30 à 16h30.

Lecture à voix haute, contes et comptines, prêt d'ouvrages ; toutes ces animations sont proposées par les bénévoles et notamment par Mademoiselle Françoise Brun, pour le plus grand plaisir des enfants.

Le bibliobus passe trois fois par an dans notre commune afin d'enrichir le fonds déjà conséquent de la bibliothèque en livres divers et variés. Le prochain passage aura lieu en octobre 2006. N'hésitez pas à faire connaître le plus rapidement possible, auprès des bénévoles, les titres des ouvrages que vous aimeriez trouver dans la bibliothèque, afin qu'elles répercutent vos désirs auprès de la Bibliothèque Départementale de Prêt de Jonzac.

Quelques ouvrages en Anglais ont été sélectionnés au bibliobus.

De nouvelles acquisitions ont été récemment réalisées :

« **Lord James** » de Hermary Vieille Catherine

« **Partir** » de Ben Jelloun Tahar

« **Villa amalia** » de Quignard Pascal

« **J'étais derrière toi** » de Nicolas Fargues

« **Gévaudan** » de Philippe Mignaval

« **Vous plaisantez, monsieur Tanner** » de Jean-Paul Dubois

« **Sans raison** » de Patricia Cornwell

« De nombreuses bandes dessinées pour adulte et pour enfant ainsi que de nombreux romans pour les jeunes.

Comme en juin dernier vous trouverez l'intégralité des nouvelles acquisitions de la bibliothèque dans le petit journal que les bénévoles ont élaboré et qui est disponible chez les commerçants de Clérac, à la poste et bien sûr à la bibliothèque.

Pour toujours mieux vous servir

L'équipe de la bibliothèque.

L'école : On se souvient ...



Lorsque les calendriers des classes laissent apparaître le mois de juin, la douce et chaude image des grandes vacances se construit dans la tête de chaque élève.

Pour eux comme pour leurs professeurs c'est aussi le moment où l'on regarde en arrière pour se remémorer tout ce que nous avons vécu ensemble durant les 10 mois de l'année scolaire.

On se souvient « des belles choses », des belles rencontres, des belles images, des belles découvertes vécues lors des spectacles culturels organisés par le CARFDP de Jonzac. Ceux qui les financent offrent aux élèves de l'école plus qu'une sortie, ils leur construisent leur culture de spectateurs des Arts. Des spectateurs reconnaissants si on en croit leurs yeux qui ont tant brillé, cette année encore, à la fin de chaque spectacle.

On se souvient des exploits sportifs des élèves de Clérac qui sont de plus en plus redoutés par leurs jeunes camarades des autres écoles tant la récolte de médailles est grande lors des rencontres USEP.

Que chaque élève soit remercié des efforts qu'il a fournis lors de sa participation à ces manifestations sportives. Merci également aux parents qui accordent un peu de leur temps pour aider les maîtresses dans l'accompagnement.

On se souvient des dates du 11 novembre et du 8 mai comme d'un trait d'union entre les enfants et les Anciens Combattants, comme d'un devoir de Mémoire que l'on s'efforce d'accomplir. Chaque commémoration est préparée par les enfants avec sérieux et l'interprétation de la Marseillaise prend pour chacun d'entre eux de plus en plus de sens.

Nous remercions pour cette année encore les Anciens Combattants pour leur aimable invitation et l'honneur qu'ils font aux enfants de l'école en leur laissant un moment pour interpréter l'hymne national.

C'est avec plaisir que je retrouve les élèves à mes côtés à ces occasions, j'en remercie leurs familles, même si l'on souhaiterait toujours être plus nombreux à partager ce moment fondamental.

On se souvient des après-midi passés parmi les livres de la bibliothèque municipale, guidés par l'attention bienveillante de Mme Bureau ou suspendus aux mots

des histoires lues par Melle Brun.

Les enfants de l'école comme leurs enseignantes apprécient le travail, en liaison avec celui de la classe, que fait chacune d'elle pour tisser un lien entre les enfants et les livres si beaux, si grands, si drôles... que l'on rencontre dans cette belle bibliothèque.

On se souvient d'avoir entendu des idées naître dans les esprits des mamans investies dans l'Association des Parents d'élèves. On se souvient d'avoir attendu ces projets avec impatience : marché de Noël , Carnaval, loto, kermesse...

Je me souviens avoir vu ces mamans s'afférer, donner de leur temps sans compter, orchestrer ces projets pour leur donner vie, avec pour seule motivation : faire plaisir des enfants de l'école.

Chaque famille, chaque enseignante, chaque acteur de l'école ne peut que reconnaître la réussite de ces manifestations et le profit financier réalisé.

Que chacune de ces familles s'impliquant dans l'Association des Parents d'élèves soit assurée de ma reconnaissance, de leur rôle fondamental dans la vie de notre école et du plaisir qu'elle procure aux enfants.

On se souvient enfin d'avoir ouvert l'école à de nouveaux élèves. Nous avons été heureux d'accueillir parmi nous : Morgane, Laurine, Océane, Lucas, Norwen, Dorian, Léa, Margaux, Baptiste, Alexis, Léo, Leslye, Ingrid et Pierre-Louis.

Les dernières grandes manifestations avant le début des grandes vacances seront la participation de la chorale de l'école à la soirée du vendredi 16 juin, la kermesse du 18 juin (accompagnée d'un pique-nique champêtre) et la sortie de fin d'année à la Maison de la forêt (en relation avec le projet d'école axé sur le monde du vivant).

Chacun d'entre nous, élève comme enseignant, attend ces événements comme une occasion de vivre ensemble un moment de détente et de convivialité, en espérant qu'un maximum d'enfants puisse y participer.

Au terme de ce mois de juin il sera temps de se séparer, de ranger les cartables pour profiter du beau temps. En pensant de temps en temps à la rentrée du mois de septembre. Ce sera l'occasion de changer de classe, de camarades, de professeur, de dépasser ses petites inquiétudes pour aller vers de nouvelles rencontres, de nouvelles expériences.

Bref de grandir encore un peu plus.



Histoire de l'Argile et de Clérac (2)

Dans le précédent bulletin, nous vous avons exposé les raisons de la richesse du bassin argilier des Charentes. Nous allons aborder dans ce numéro l'historique de la naissance des trois sociétés ARGIREC GRANGER SOGDAR qui ont exploité les carrières d'argiles de la région et qui sont devenues par la suite de fusion A.G.S. MINERAUX.

La Société ARGILES & MINERAUX « A.G.S. » est née de la fusion de trois entreprises : ARGIREC, GRANGER, SOGDAR.

La Société ARGIREC : en 1912, a été créée l'entreprise BOURGAIN-BOISSON qui devait devenir en 1946 la Société ARGIREC. Cette société s'est spécialisée dans la fabrication des charges kaoliniques ultrafines destinées aux industries chimiques.

La Société Paul GRANGER & Cie est la plus ancienne. Elle a pris naissance en 1910 et, était plus particulièrement orientée vers les argiles et chamottes destinées aux industries du sanitaire et de la céramique.

La Société SOGDAR s'est constituée de 1928 à 1931. Elle a expérimenté avec succès la cuisson d'argile en four rotatif. Elle fabrique des chamottes pour les industries du réfractaire et de la sidérurgie.

Le sigle «A.G.S.» n'a fait que reprendre chacune des premières lettres du nom des trois anciennes sociétés.

Au 1er Janvier 1997, suite à l'absorption de la Société B.M.P., A.G.S. est devenue A.G.S.-B.M.P. Son P.D.G. est Monsieur Jean BOISSON.

Depuis la Société AGS-B.M.P. est devenue A.G.S. MINERAUX et son Président Directeur Général est Monsieur Jean-Michel DEMARTHES.

Au milieu du XIX^{ème} siècle Jules VIEILLARD rachète la faïencerie de David Johnston à Bordeaux et, sur les conseils de BRONGNIART il l'oriente vers la fabrication de la faïence fine. Il mettra toute son énergie à utiliser des matières premières françaises et c'est ainsi qu'il fait venir son silex de Bergerac, son talc de Louhossoa, son charbon de terre du Lot et Garonne et ses argiles kaoliniques de la vallée de la Beauronne (Périgord) et de la région cléracaise d'où l'argile est transportée par tonneaux jusqu'au port de Guîtres.

En 1870 c'est un alsacien (PERSIK) qui installe à Clérac une fabrique de pipes en terre pour loteries (cet atelier fonctionnait encore en 1978). La réputation des terres blanches du bassin des Charentes est alors en train de se faire et c'est ainsi qu'en 1910 un industriel de Bollène (Paul GRANGER) crée sa propre entreprise à Bernet. Deux ans plus tard, un banquier de Montguyon (Emmanuel BOISSON) implantera - en association avec Mr BOURGAIN- une entreprise d'extraction à Clérac, c'est-à-dire à proximité de la gare locale permettant les exportations d'argile crue. Jusqu'alors les terres sont vendues aux faïenciers et porcelainiers mais durant la première guerre mondiale elles vont être utilisées en Italie pour la production de réfractaire.

C'est en fait durant l'Entre Deux Guerres que le bassin des Charentes assoit sa réputation sous l'influence de deux types d'activités :

- D'une part, du côté des extracteurs nous voyons apparaître celui qui va donner sa vocation au bassin. Raymond BOISSON (le fils d'Emmanuel) fonde sa propre entreprise en 1926 et quatre ans plus tard il décide d'implanter à Bourdeleau le premier four coulant au coke pour la fabrication de la chamotte. Son idée va être suivie et imitée quelques années plus tard : c'est ainsi qu'en 1931 E. DELALOY, A. MONICHON et A. DESTRI BATS s'unissent pour créer à Clérac la SOGDAR, que MUSQUI monte des fours à chamottes à Médillac (Charente) et à Saint Yzan de Soudiac (Gironde), que JOUANNET



Histoire de l'Argile et de Clérac(2) suite...



AGS : Vue aérienne

et PIQUEMARD font de même à Chantillac et que DELALOY puis BARBERON s'établissent à Saint Aigulin (Chte Mme).

-d'autre part, du côté des fabricants de briques réfractaires, c'est FRETTEL qui s'implante à BUS-SAC puis DUIGNOT à Saint Aulaye (Dordogne) et VINCEAUNOT à Montendre. En 1928 cette dernière usine sera rachetée par la Sté AMAND un an après que la Cie Générale de Constructions des fours eut racheté l'usine de Saint Aulaye.

Cette situation va durer jusque vers les années soixante, époque à partir de laquelle de profonds bouleversements vont affecter la physionomie du Bassin des Charentes.

A la base de cette évolution il y a certainement la révolution des moyens d'extraction résultant de l'adoption de la pelle hydraulique, mais il y a aussi le lent déclin des industries du réfractaire courant et la grande diversification dans l'utilisation des argiles alumineuses. Cette évolution se traduit par la mainmise sur les entreprises locales des grands groupes financiers et industriels nationaux.

A l'heure actuelle le bassin comprend deux groupes d'industries :

Les industries extractives groupées en trois pôles principaux

- **Chantillac** où la société EXTERAL (jadis appartenant à la S.E.P.R. et maintenant contrôlée par LA-

FARGE FONDU INTERNATIONAL) exploite deux fours coulants et un four tunnel et se spécialise dans des chamottes de haut de gamme :

- **Oriolles** où la société SARCA (fille de la SOFRANDI -HUBER associée au groupe LE NICKEL et contrôlée à l'heure actuelle par MOKTA) exploite depuis 5 ans un four rotatif. Ces deux dernières sociétés (EXTERAL et SARCA) sont à l'heure actuelle en pourparlers de fusion.

- **Clérac** où subsiste la seule grande Société à capitaux **familiaux** : A.G.S. résultant en effet de la fusion en 1970 des sociétés P.GRANGER, ARGIREC et SOGDAR.

Du côté **des usines de produits finis**,

on assiste à une simplification (fermeture par exemple de l'usine C.E.C. de Montendre) et à une diversification :

- à **Montendre** seule subsiste la firme MORGAN THERMIC (qui a racheté l'ancienne usine PROST) spécialisée dans les réfractaires spéciaux et qui n'utilise plus d'argile locale.

- à **Saint Aulaye**, sous l'égide de LAFARGE REFRRACTAIRE a été concentrée la production de l'ancienne C.E.C. Montendre si bien que cette usine s'oriente vers la gazerterie fine et certaines productions plus spécialisées.

- à **Bussac** la S.E.P.R. (groupe SAINT GOBAIN - PONT A MOUSSON) mise depuis quelques années sur la fabrication de carreaux de grès à la marque de « grès de Saintonge ».

Au total un millier d'emplois - en comptant les sous traitants directs, subsistent encore malgré une nette tendance au dégraissage régulier des effectifs.

Si ce sont les extracteurs qui donnent au bassin des Charentes sa dimension nationale européenne (pour les chamottes broyées en particulier), ils sont malgré tout confrontés à des problèmes vitaux, ne serait-ce que l'épuisement progressif des ressources naturelles qu'ils exploitent intensivement depuis une dizaine d'années. On peut regretter par ailleurs le dépérissement accentué des entreprises de produits finis quand on sait qu'une partie des argiles du Bassin des Charentes nous revient sous forme de produits finis après avoir été valorisée à l'étranger.



De la carrière au stand de tir

Un des premiers usages de l'argile extraite des carrières des environs fût la poterie. Mais au XIX siècle, d'autres utilisations se développaient.

En 1870 deux Alsaciens arrivaient dans notre région apportant leur savoir faire de fabricant de pipes ou pipier.

Cette première fabrique fût installée au Petit Bosquet près de La Gélie et de la gare. C'était un atelier familial dans un bâtiment en bois où travaillait le père Georges PERSIK, aidé de sa femme et de son fils Louis, celui-ci prit la suite de son père à son décès et continua avec son fils.

Au siècle suivant, alors que s'installaient à proximité les entreprises de traitement des argiles réfractaires, un Bordelais Alfred DESTRIKATS créait l'usine SOGDAR et rachetait l'atelier de pipes du Petit Bosquet qui employait une douzaine d'ouvriers dont dix femmes.

Tout, alors, se fabriquait manuellement. La terre constituée d'argile fine et d'eau était travaillée à la main et transformée en un mince rouleau pour former le tuyau de la pipe. L'ouvrière façonnait ensuite une petite boule de terre pour modeler le fourneau. Après un court séchage, elle perçait un trou dans l'axe du tuyau, à l'aide d'une sorte d'aiguille huilée. Les pipes étaient ensuite mises à sécher, à l'air libre dans des sortes de moules, puis cuites dans un four chauffé au bois, qui se trouvait près du chemin qui accède à la Gélie.

Après la guerre, cet atelier fût ramené au cœur de l'usine et en partie mécanisé. Il employait à l'époque 7 à 8 personnes, dont toujours au moins un homme pour le travail le plus dur comme le transport de la terre.

La préparation se faisait toujours à la main, mais le rouleau d'argile sortait d'un malaxeur mécanique, que l'opératrice coupait manuellement et introduisait dans une presse étireuse.

A la sortie de cette presse, grâce à un système articulé de corde à piano, les ouvrières coupaient les tuyaux à la longueur définitive et les ébauches de pipe à la bonne épaisseur.

Après contrôle, les pipes rangées dans des caissettes de bois partaient pour la finition. Celle-ci s'effectuait dans des machines constituées de moules ou formes et de vérins pneumatiques. Les ouvrières plaçaient les ébauches entre les mâchoires des formes et actionnaient la commande des vérins, ce qui transformait les ébauches en pipes. Cette manipulation était très pénible pour les ouvrières qui souffraient des épaules. Pendant que la partie mobile supérieure du moule s'a-

baissait pour donner la forme extérieure, deux tiges pénétraient dans la partie épaisse pour constituer la réserve intérieure de la pipe. La machine au même moment faisait la 'perce,' trou simulé d'aspiration dans le tuyau, qui servait à enfiler les pipes sur les supports dans les stands de tir des fêtes foraines.

Les ouvrières sortaient les pipes, les ébarbaient pour enlever les bavures laissées par le moulage et les positionnaient dans des caissettes en bois pour le séchage à l'air.

Pour la cuisson, les pipes, placées dans des 'cassettes' espèce de boîte en terre réfractaire cuite, étaient introduites empilées dans le four, lui-même en briques réfractaires. La cuisson durait environ 48 heures et la température maximum atteignait 1600°.

Le 'défournement' manuel s'effectuait avant que le four ne soit tiède.

Les pipes étaient mises en caisses entourées de copeaux et de sciure pour éviter la casse pendant le transport. La manutention de ces caisses abîmait souvent les mains des ouvrières qui s'y écorchaient.

En 1969, au moment de la fusion des 3 usines et de la création d'AGS, l'atelier de pipes fût transféré dans un bâtiment neuf pour laisser place au four rotatif n° 3.

Ce déménagement permit une nouvelle modernisation et l'automatisation d'une partie de la fabrique des pipes.

La préparation de la pâte, l'alimentation du malaxeur, et la fabrication des ébauches se fit désormais sous surveillance électronique. Cependant le système encore à ses débuts causait souvent des soucis aux ouvrières !

La cuisson s'effectuait dans un four tunnel chauffé au gaz, sous contrôle d'appareils thermiques. Le travail des ouvrières restait cependant presque le même.

L'atelier comptait alors 6 à 7 personnes l'hiver et une douzaine l'été, l'époque des fêtes foraines augmentant la demande.

Malgré l'augmentation de la productivité, la concurrence des plastiques entraîna une diminution régulière de la demande. Elle aboutit en 1980 à la cessation de l'activité et au reclassement ou licenciement des dernières employées.

Parmi les nostalgiques de cette production, aujourd'hui disparue, se trouvent les tireurs qui n'entendent plus le bruit !



Histoire du bureau de tabac de Clérac

C'est par la voie d'un concours réservé aux blessés de guerre que Gabriel NAU, (né le 12/07/1898 et décédé le 16/06/1986), obtint le poste de buraliste. Le 1^{er} septembre 1925, il s'installa au bureau de tabac de Clérac après avoir prêté serment à Saintes devant le Directeur général des Contributions Indirectes dépendant du Ministère des Finances.

Le 17 septembre 1921, il épousa Marguerite JACOPY que vous avez peut-être connue sous le prénom de Camille (née le 15/06/1899 et décédée le 07/08/1983), puis il vécut à Godet où il exerça le métier de menuisier qu'il avait appris « chez les Rois », dans son village natal d'Orignolles, auprès de son père Ferdinand. Il transféra alors son activité dans une petite pièce près du bureau de tabac.

Il devait initialement prendre ses fonctions au Fouilloux mais son épouse jugea ce poste trop éloigné de Godet, (lieu-dit de Clérac où elle a grandi) auquel elle était très attachée et où sont nés leurs deux enfants : Henriette (le



22/08/1922) et Marcel (le 28/11/1923 et décédé le 20/11/1995). C'est alors qu'un concours de circonstances leur est favorable. Le receveur buraliste titulaire, M. ROCHER, est muté à Montguyon ce qui permet à Gabriel d'être nommé à Clérac et d'ouvrir le bureau de tabac à l'exact emplacement qui sera le sien jusqu'au 30/06/1988, date du départ à la retraite d'Henriette NAU. C'est d'ailleurs là qu'elle réside toujours après avoir transformé le magasin en salle de séjour.

Dès l'ouverture, le receveur buraliste est habilité à vendre le tabac, au paquet ou au détail. Le tabac à fumer ou le tabac à priser pesés sur une balance à plateaux de corne ainsi que l'amadou, détaillé au mètre ou au centimètre, sont vendus selon les moyens du client. Le commerce assure également la vente de plaques de vélo, de journaux, d'illustrés, de poudre et autres articles de chasse servant à fabriquer les munitions. S'y ajoute la rédaction d'acquits pour le transport du vin et du cognac, tout ceci dépendant des

Contributions Indirectes du Ministère des Finances.

Durant ces premières années, c'est à la lampe à carbure que Gabriel rédige les acquits dans les quelques mètres carrés de sa boutique. Le logement, loué à Mme BERTHET, ne comportait qu'une pièce avec une cheminée et deux lits : celui des parents et le petit lit en fer d'Henriette. Marcel continuait, lui, d'aller dormir à Godet chez l'oncle LAGARDE et la tante Clémentine qui avaient élevé Camille.

Il était donc urgent de s'agrandir. Gabriel trouva un nouveau logement dans le bourg pour Mme PERSICK (l'autre locataire avec qui la famille partageait la maison), ce qui lui permit de louer une pièce de plus.

A la mort de la propriétaire, vers 1927, la maison fut mise en vente par ses héritiers et c'est au début des années 30 qu'arriva l'électricité. Vers 1935, Gabriel NAU construisit la cave, les quatre chambres actuelles et l'atelier de menuiserie.

Parallèlement, les activités du bureau de tabac se diversifient : articles de chasse et de pêche, graines en vrac ou en sachets, bonbons, vignettes auto, timbres de la Poste et fiscaux.

Le matin, se souvient Henriette : « on allait à vélo à la gare chercher les journaux en provenance de Bordeaux, le journal quotidien était vendu à l'époque 25 centimes (La Nouvelle République puis La France) » et tous les matins, elle effectuait sa tournée à vélo, livrant journaux et magazines. Pendant la guerre, il fallait se rendre à Libourne, toujours à bicyclette, pour commander et prendre livraison du tabac. Après la guerre, la commune comptait de nombreux commerces, jusque dans les hameaux, ainsi Mme NOININ, épicière à Massicot, Mme VINCENT, épicière à Genêt et le café du bourg s'approvisionnaient en tabac à Clérac pour le revendre dans leurs commerces respectifs. Pour ce faire, on tamponnait le nom du buraliste sur chaque paquet avant la revente.

Histoire du bureau de tabac de Clérac



la Recette des Impôts que le 01/01/1970, prenant officiellement la suite de son père alors âgé de 72 ans. Et c'est le 30/06/1988 qu'elle prit, à l'âge de 66 ans, une retraite bien méritée cédant son affaire à Mme Michèle HIRONDEAU qui restera trois ans dans les murs avant de déplacer le bureau de tabac place du monument aux morts. Mme HIRONDEAU, après avoir offert de nouveaux services à ses clients, y resta jusqu'en septembre 1996 et céda son fonds de commerce à M. KWIECINSKI. Le bureau de tabacs ferma définitivement ses portes en avril 1999, mais cela faisait déjà plusieurs mois que les Cléracais n'y trouvaient plus de tabac.

Le 02 mai 1999, M. et Mme Georges FOUCAUD, épiciers dans le bourg de Clérac, reprirent la distribution du journal quotidien (les années ont passé, la tournée à domicile se fait maintenant en voiture !) et il fallut attendre la mi-octobre 2000 pour retrouver du tabac et des cigarettes en vente dans leur commerce.

En 1959, l'agrandissement du bureau de tabac est finalisé, il a désormais la taille que lui ont connue les Cléracais qui nous lisent : c'est-à-dire l'actuelle salle à manger d'Henriette. Une porte vitrée coulissante séparant la cuisine du magasin permettait de voir arriver le client à toute heure - même à table ! client qui était servi de 07 h à 21 h non stop, dimanche compris. C'est finalement d'un véritable « bazar », on dirait plutôt aujourd'hui, d'un « multi-services » dont disposent les Cléracais : fournitures scolaires, jouets, jeux, articles de fumeur, articles d'hygiène et de parfumerie, papeterie, librairie, petite maroquinerie, cadeaux, souvenirs, nécessaire à vélos, piles, lampes de poche, réveils, montres, dépôt de nettoyage de vêtements, distribution et gestion des commandes du catalogue de vente par correspondance du grand magasin « Au Bon Marché » de Paris ...

Bien qu'ayant toujours travaillé avec ses parents, Henriette NAU n'est nommée auxiliaire intérimaire de



Épicerie Foucaud



La Vie des Associations

JOSY DANSE nous fait toujours danser !!!!

Fin Juin les cours vont de nouveau s'interrompre afin de donner un peu de vacances aux danseurs.

Pour la seconde année les danseurs ont participé par des démonstrations de danse au défilé de mode organisé par les commerçants fin mars au foyer de St Aigulin.

Après deux mois de repos bien mérités, soit fin septembre, il vous sera de nouveau possible de venir nous retrouver afin de partager les joies de la danse .



L'association des Parents d'élèves

Présidente : Mme Chauvet

Trésorière : Mme Géron

Secrétaire : Mme Vias

L'Association scolaire de Clérac depuis 2 ans organise un Marché de Noël qui connaît un vif succès. Cette année 2006, nous avons organisé un loto au mois d'avril qui fut une réussite et nous tenons à cette occasion à remercier les Cléracais, parents d'élèves présents à cette soirée et les généreux donateurs pour les crêpes, dons, lots ...

Tennis de Clérac

Les personnes désireuses de jouer au tennis sur le court communal de Clérac doivent s'acquitter du montant de la cotisation pour la saison 2006 :

- adultes 10 €
- jeunes - 18 ans 5 €

La clé du court sera remise impérativement sur présentation de la carte saison 2006. Elle est à retirer chez :

- François RODRIGUES
- Georges FOUCAUD (Epicerie Tabacs)

Pour tous renseignements s'adresser à : Serge REY Tél. 05.46.04.20.10 ou 06.84.05.91.10

La Vie des Associations

COMITE DES FETES : LE COMPTE RENDU D'UNE ANNEE DE FETE

Le comité des fêtes a organisé sa première manifestation avec l'association du Football le 8 avril, pour la soirée choucroute, **Grande soirée bavaroise** qui comptait près de 280 personnes. L'orchestre bavarois **Mark Hauser** de grande qualité musicale a su donner très vite les rimes des « Ein Prosit », pour une ambiance très chaude. Une choucroute de grande qualité, préparée par le traiteur Monsieur Couraud et son équipe nous a régalés, suivi des chopes de bière souvent renouvelées. Bref, une superbe soirée où tout le monde n'avait pas envie de partir, d'ailleurs c'est au petit matin que nous nous sommes quittés. Merci à vous tous, merci à l'équipe de Jean-Marc ainsi qu'à l'équipe du comité et bien sûr à notre presse locale. A renouveler sans doute avec un autre thème, à suivre !

Pour le calendrier des autres manifestations :

La journée **pique nique le 21 mai** au village de Chambard, temps agréable, ambiance et bonne humeur assurée, tout cela complété par l'apéritif offert par le comité des fêtes.

Bientôt la grande journée **plein air le 1^{er} juillet**. Cette année c'est la fête avec les échassiers landais, le groupe folklorique de **Lous Lanusquets** et ses musiciens : défilé, spectacle, animation et atelier d'initiation aux échasses pour les volontaires. Pendant cette journée, de nombreuses activités pour tout le monde : randonnée, vélo, pétanque... pendant que les jambons sur la broche commenceront à avoir chaud. Bien sûr apéritif avec la sangria, les moules et les tapas, suivi du repas en plein air et avec le Podium W System... de la musique pour tous. Dès à présent n'oubliez pas de réserver votre samedi pour faire la fête tous ensemble.

Ensuite c'est la **fête foraine les 1^{er}, 2 et 3 septembre**. Attractions ces 3 jours : son marché nocturne vendredi 1^{er} avec des surprises pour animer la gastronomie locale, un feu d'artifice avec des fontaines magiques son et lumière le samedi 2, et vide grenier le dimanche 3.

Une soirée théâtrale le 21 Octobre à 20h30 à la salle des fêtes avec la troupe La compagnie Des Comédiens en Ballade. Titre de la pièce «**Spectacle Autour du Lit**». Groupe d'acteurs de Montguyon qui, en voisins ,

vous feront passer une très bonne soirée. Venez nombreux.

Le comité des fêtes vous invite à vous retrouver pour partager ensemble des moments conviviaux et participer ainsi à la vie de notre village. A bientôt .



Une joyeuse ambiance sous le Tivoli d'Hélène



La Vie des Associations

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (A.C.C.A.)



RESULTATS DU COMPTAGE CHEVREUIL DE CLERAC DU 14 AVRIL 2006

INTRODUCTION

Le secteur de plan de chasse F fait aujourd'hui l'objet d'un reboisement important suite à la tempête de 1999.

Afin de limiter les dégâts sylvicoles sur ces reboisements, la commission d'examen des demandes de plan de chasse a augmenté significativement les attributions chevreuils

allant même à imposer un nombre de bracelets supérieur à la demande de certains détenteurs.

Plus de 900 bracelets chevreuil ont ainsi été attribués pour la dernière saison pour le seul secteur F regroupant 18 communes contre 355 en 1998/99.

D'un côté les chasseurs pensent que la population chevreuil diminue et ne comprennent pas qu'un seuil d'attribution aussi élevé soit maintenu (3,3 chevreuils attribués pour 100 ha boisés)...

Et d'un autre côté les sylviculteurs qui constatent des dégâts sur leurs reboisements pensent que la population chevreuil est bien trop importante...

Devant ces enjeux réels, la Fédération des chasseurs a décidé de mettre en place un véritable comptage chevreuil plutôt qu'un suivi par méthode indiciaire afin de cerner au mieux la densité actuelle de cette population sur ce secteur F.

L'étendue du secteur de plan de chasse F et sa surface boisée importante nous a amenés à répartir nos échantillons de comptage sur environ la moitié sud du secteur cette année et de recenser l'autre moitié nord l'année prochaine.

Les communes concernées cette année sont : LA BARDE - BEDENAC - CERCOUX - CLERAC - LA CLOTTE - MONTLIEU LA GARDE - ORIGNOLLES - ST AIGULIN - ST MARTIN D'ARY, ST MARTIN DE COUX et ST PIERRE DU PALAIS.

METHODE

Le choix de la méthode est orienté par 3 facteurs essentiels : le milieu, la densité d'animaux et le nombre d'observateurs.

C'est ainsi que compte tenu de ces paramètres, le service technique a retenu la méthode de comptage par POUSSEE SUR SECTEUR ECHANTILLON (méthode CEMAGREF).

PRINCIPE

Les bois sont découpés en secteurs qui sont parcourus par des observateurs mobiles chargés de mettre les animaux sur pieds.

Des observateurs fixes sont régulièrement placés sur le périmètre et à l'intérieur des secteurs de manière à ce que tout chevreuil en déplacement soit recensé.

Chaque observateur consigne sur une carte à grande échelle et sur une fiche les animaux vus par corps, la direction de fuite et surtout l'heure précise permettant d'éliminer les doubles comptages.

PREPARATION

Les secteurs de bois retenus ont été divisés en secteurs d'observation mobile dont la surface varie avec la visibilité et la difficulté de marche.

Des postes d'observation fixe ont été définis et balisés sur le terrain.

Des chefs de groupe ont été formés, notamment pour la localisation des postes, avant d'être chargés de déposer les observateurs le jour J.



Chevreuil et chamois Chelvi - <http://www.photos-animaux.com>

La Vie des Associations

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (A.C.C.A.)

DEROULEMENT DES OPERATIONS

Tous les participants ont été réunis de 16h30 à la salle des fêtes de CLERAC.

Chaque observateur a reçu une carte avec les références de son poste ou de son secteur de marche avant d'être déposé par son chef de groupe.

Les montres ont été synchronisées pour les horaires d'observation.

Le temps clair et ensoleillé a permis aux observateurs d'opérer dans d'excellentes conditions.

HORAIRE DE COMPTAGE : de 19H00 à 20H45 (après décalage horaire).



RESULTATS

Tous ces impératifs imposent la présence d'un grand nombre d'observateurs.

Ce comptage n'a été possible que par la forte motivation des acteurs locaux qui sont venus nombreux.

C'est ainsi que 295 observateurs ont participé activement à l'opération pour un total de 1339 ha de bois soit un obs./4,54 ha boisés avec : 233 observateurs fixes soit 1 obs./5.75 ha de bois et 62 observateurs mobiles soit 1 obs./21,60 ha de bois.

A noter, la pression d'observation est plus forte que celle préconisée par le CEMAGREF : cette «surpression» est volontaire, de par la tempête du 27 décembre 1999 qui a rendu les bois plus difficiles à parcourir...

7 secteurs échantillons ont été retenus pour cette année s'étalant sur 11 communes :

Après recoupement des différentes observations qui ont été relevées, il ressort les résultats suivants:

Secteur	Superficie comptée (ha bois)	Nombre Chevreuils	Densité (chevreuils/100 ha)
ORIGNOLLES	55	5	9.09
MONTLIEU LA GARDE	60	7	11.67
CERCOUX	140	11	7.86
ST PIERRE DU PALAIS/LA CLOTTE	150	6	4,00
CLERAC-ST MARTIN D'ARY	250	14	5.60
LA BARDE-ST AIGULIN-ST MARTIN DE COUX	260	11	4.23
BEDENAC-CLERAC	424	40	9.43
TOTAL	1339	94	7,02 en moyenne

CONCLUSION

Ce comptage avec en moyenne 7 chevreuils/100 ha boisés montre une densité relativement faible.

Néanmoins, les résultats sur les différents échantillons retenus semblent prouver une différence significative de densité selon les secteurs (de 4 à 11.67 chevreuils /100 ha boisés)

Le taux d'accroissement d'une population de chevreuils est d'environ 35% en année normale...

Avec un seuil d'attribution fixé à 3.3 chevreuils pour 100 hectares de bois sur l'ensemble du secteur F, les secteurs les plus riches devraient se maintenir alors que les plus pauvres risquent de voir quasiment disparaître leur population...

Ce comptage aura le mérite de mieux appréhender le niveau de population et de constituer une base sérieuse de discussion quant aux attributions à venir selon l'objectif recherché...

La Vie des Associations

LES AINÉS RURAUX DE CLERAC : Le Club de l'Amitié

« Ceux que l'on appelle les seniors représentent environ 37% de la population totale de la région, le Poitou-Charentes se situant juste devant l'Aquitaine.

La population vieillit mais elle ne vieillit pas comme avant ; la progression du nombre des plus de 50 ans a et aura des incidences sur la vie sociale, politique et économique de la région, mais il ne semble pas que les acteurs de la vie locale aient toujours bien mesuré l'ampleur du phénomène.

Le troisième âge qui commençait à 60 ans dans les années 1990 et démarre aujourd'hui autour de 55 ans est un secteur intéressant.

Il a un fort pouvoir d'achat, il assure l'équilibre démographique de nos régions en revenant au pays à l'âge de la retraite ou dans les années qui précèdent. Cela peut être un aiguillon pour les collectivités qui doivent inventer de nouveaux services pour répondre à leur demande alors qu'il n'y a pas longtemps encore, on pensait d'abord à l'aide à domicile quand on parlait de cette population. »

(d'après P. Tillinac)

En 2004, l'espérance de vie a fortement progressé en France. Elle s'est allongée de 10 mois en deux ans, «soit nettement plus que la tendance des cinquante dernières années qui était de 3 mois par an», souligne l'Institut National d'études Démographiques : I.N.E.D.

Les femmes vivent en moyenne jusqu'à 83,8 ans et les hommes jusqu'à 76,7 ans.

L'I.N.E.D. explique cette avancée particulière en 2004, notamment par :

- la baisse de la mortalité sur la route,
- l'absence d'épidémie de grippe, et
- un changement de comportement à l'égard des personnes âgées après le choc de la canicule.»

{Bulletin d'Information de la M.S.A. - avril 2005}



Le club des Aînés lors d'un repas

**Venez rejoindre le Club de l'Amitié :
Club des Aînés de Clérac :
le 2ème mercredi du mois à 14 h
à la Salle des Associations**

Les activités ne manquent pas que ce soient les repas, les sorties, les lotos, les réunions, il y a toujours une animation en prévision au fil des mois.

C'est un Club qui accepte les retraités à partir de 50 ans.

L'adhésion au Club implique de s'engager, de se rassembler autour de valeurs telles que la solidarité, le partage et le dialogue.

L'objectif du Club, c'est de contribuer à briser l'isolement des retraités et des personnes âgées, en les faisant se rencontrer au sein de l'Association pour leur faire partager des activités communes en toute convivialité sans oublier les bons repas à maintes occasions, entre autres au printemps et en automne.

A NOTER

- 1er Juin : Fête de la Fédération
- 14 et 21 Juin : repas entrecôtes à Saint-Martin d'Ary et à Boscammant, (Interclubs)
- 12 Octobre : repas d'automne aux écuries du château,(Interclubs)
- en Novembre : voyage organisé à Saint-Sébastien (Espagne) (Interclubs)
- en Novembre : journée détente à Neuvicq

La Vie des Associations

Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers Cléracais

L'Assemblée Générale de l'A.S.L. s'est tenue le 30 mars 2006 à la Salle des Associations à Clérac. Une bonne assistance participait à cette réunion annuelle puisque 52 adhérents totalisant 73% du total des voix de l'association étaient présents ou représentés.

Nous avaient également fait l'honneur de leur présence : MM DAVIAUD (Conseiller Général) - PASQUET (Maire de Clérac) - AMAROT (Maire de Cercoux) - THEBAULD (D.D.A.F.) - MOREAU (Président du Crédit Agricole de Montguyon) - DELAN (Directeur du Crédit Agricole de Montguyon) - SOUC (Président de l'A.C.C.A. de Clérac) - Melle MELUC engagée par le Groupement de Développement Forestier de la Saintonge Boisée, patronnée par M. CLUPEAU

MM CLUPEAU (C.R.P.F.) et PERTHUISOT (expert forestier) étaient excusés.

Après avoir remercié les adhérents et les personnalités pour leur présence, ainsi que les membres du Bureau de l'A.S.L. pour leur activité, le Directeur dresse un historique des actions menées durant les 4 années écoulées.

4 tranches de travaux de nettoyage et de reboisement ont été engagées à ce jour. Elles totalisent une surface de 391 ha 33 a 17 ca, conforme aux objectifs initiaux. Les subventions obtenues ou à obtenir représentent un montant de 1 406 298 € qui seront intégralement investis dans la reconstitution et l'entretien du boisement.

L'association intervient sur la commune de Clérac, mais elle déborde également sur les communes voisines de Cercoux et de Bédenac, certains adhérents étant également propriétaires sur ces communes.

L'année 2006 verra la mise en œuvre du reliquat de la 4^{ème} tranche qui n'avait pas pu être réalisé en 2005.

Par ailleurs, et en relation avec la création de la ligne L.G.V.-R.F.F. qui traversera la commune de Clérac, la municipalité aura la possibilité de réaliser un remembrement de 2 000 à 2 500 ha. D'autre part, R.F.F. sera assujéti au versement d'une taxe sur le défrichement. Nous mettrons en œuvre tous les moyens pour récupérer cette taxe afin de la réinvestir dans le reboisement.

Nous comptons par ailleurs poursuivre notre réflexion sur la certification de la forêt.

L'A.S.L. se félicite de compter parmi ses partenaires : Municipalité de Clérac, D.D.A.F., C.R.P.F., Expert forestier, Chargé de mission de la Communauté de communes, Notaire, Technicien tempête, Entreprise forestière. L'agence du Crédit Agricole de Montguyon est venue rejoindre cette liste en contribuant au financement de matériel informatique.

Bilan moral

L'année 2005 a vu la réalisation des travaux ci-après :

1^{ère} tranche : passage de landaise, débroussaillage et regarnissage ponctuels.

2^{ème} tranche : achèvement des semis sur les lots B et C.

3^{ème} tranche : nettoyage, préparation du sol et semis réalisés sur les lots A et B.

Il est ensuite passé à l'examen des coûts de reboisement à l'ha prévus et réalisés tranche par tranche.

Ces tableaux sont appelés à nous alerter immédiatement en cas de dérive. Par rapport à la chronologie de nos travaux, nous constatons que les coûts liés au reboisement demeurent parfaitement maîtrisés.

Il est rappelé que pour les 3^{ème} et 4^{ème} tranches les subventions pour le reboisement ont été réduites de 600 € par hectare, mais qu'en contrepartie l'engagement de travaux ne porte plus que sur 5 ans au lieu de 15 ans. L'A.S.L. s'attachera fermement à poursuivre les travaux au-delà des 5 années imposées.

Bilan financier

Il laisse apparaître une situation financière saine, avec un excédent au 31/12/2005 de 1 292,93 € pour la section de Fonctionnement et de 230 455,03 € pour la section d'Investissement.

Le budget prévisionnel 2006 s'équilibre en charges et en produits à 2 990 € pour la section de Fonctionnement et 371 455 € pour la section d'Investissement.

Perspectives 2006

Nous projetons de réaliser en 2006 les travaux suivants :

1^{ère} tranche : passage de landaise, dépressage, regarnissage.

2^{ème} tranche : passage de landaise.

La Vie des Associations

Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers Cléracais

3^{ème} tranche : nettoyage, préparation du sol, semis et travaux d'assainissement pour le lot C, honoraires de l'Expert forestier.

4^{ème} tranche : nettoyage, préparation du sol et plantations.

Total des travaux prévus : 309 708 €

Élection du tiers sortant

Après présentation de la composition du bureau de l'A.S.L., il est procédé à l'élection du tiers sortant composé de :

- M. PEYREMOLE Jean Claude
- M. TEXIER Albert

Liste des candidats au syndicat

- M. PEYREMOLE Jean Claude
- M. TEXIER Albert

Il est procédé au vote. Ces personnes sont réélues à l'unanimité.

Le syndicat se réunira prochainement, Salle des Associations pour procéder à l'élection du bureau.

Taxe de fonctionnement 2006

Les adhérents donnent leur accord à l'unanimité pour qu'elle soit maintenue à 4,60 €/ha par an. Le droit d'entrée reste aussi fixé à 16 €.

Projet de modification des statuts présenté par Melle Meluc

Nous proposons la mise en place d'un plan de gestion qui va devenir à court terme obligatoire.

A l'heure actuelle l'obtention d'une subvention est possible pour la mise en œuvre de sa réalisation.

Pour l'avenir, l'obtention de différents types d'aides sera assujettie à l'existence de ce plan de gestion.

Il est nécessaire pour cela de modifier l'article 5 des statuts en le complétant sous la forme suivante :

« - la gestion des peuplements ainsi constitués,
- la gestion éventuelle des peuplements déjà constitués appartenant aux adhérents. »

Ce projet de mise à jour des statuts est accepté à l'unanimité.

Questions diverses

Le Directeur informe l'Assemblée Générale que l'A.S.L. a reçu la visite du Lycée Agricole & Forestier Jean Monnet 65 Vic-en-Bigorre le 21 mars 2006. Après avoir été reçu le matin par le C.R.P.F. à la Maison de la Forêt, cet établissement a consacré son après-midi à notre association : visite sur les sites de travaux de Clérac (après tempête, nettoyage, préparation de sol et semis, semis de 3 ans, méthode de gestion).

L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS CELEBRE LE 8 MAI AVEC LE CHŒUR DES ENFANTS DE CLERAC

Comme à l'accoutumée, les anciens combattants ont fêté la célébration du 8 mai 1945 devant le monument aux morts en présence d'une assistance attentive aux messages de paix énoncés par le Maire, Guy Pasquet et le président, Jean Claude Noinin.

L'ensemble de l'association tient à remercier chaleureusement les enfants de Clérac et leur Directrice pour leur participation active (chant de la Marseillaise).

A l'issue de la cérémonie, M Guy Cloutou a reçu une médaille au titre de la reconnaissance de la Nation et Moïse Bernard pour la Croix du combattant au rythme de la musique de l'harmonie d'Orignolles.



La Vie des Associations

L'UNION SPORTIVE CLERACAISE FAIT LE POINT SUR LA SAISON

Union Sportive Cléracaise

La saison 2005/2006 vient de se terminer de façon satisfaisante pour l'ensemble des huit équipes engagées. Si l'équipe fanion n'a pas su trouver le bon rythme en début de saison, elle trouva la bonne carburation pour les matchs retour pour terminer à une honorable septième place. Une très bonne troisième place vient clôturer la saison de l'équipe B.

Pour les moins de 18 ans, équipe qui n'a pas toujours été complète pour prétendre un meilleur classement, la saison se termine à la huitième place. Félicitations à tous les responsables mais la palme revient à Bruno Géron pour la gestion de l'ensemble de ces trois équipes.

Chez les jeunes en association avec Montguyon.

Les moins de 15 ans en terminant premier de leur poule accèdent au niveau régional, c'est une première pour le club, une expérience pour la future saison.

Les moins de 13 ans en excellence départementale terminent cinquième. C'est dommage, le niveau régional leur tendait les bras à eux aussi, mais parfois l'envie, l'abnégation et la discipline n'étaient pas au rendez-vous.



Les benjamins font une saison remarquable avec un tout petit effectif tenant tête aux meilleures équipes départementales échouant en demi-finale de la coupe nationale.

Pour les poussins, un effectif réduit n'a pas permis à l'équipe 2 de faire un bon résultat.

Enfin, les débutants ont participé à de nombreux plateaux avec une certaine réussite. Remerciements à tous les responsables des équipes de jeunes mais aussi aux parents qui s'investissent et participent à la vie du club, à la municipalité, ses employés, aux supporters et aux généreux donateurs et sponsors : Entreprises BUREAU et SOTRIVAL.

Rendez-vous en septembre mais pour l'équipe dirigeante la nouvelle saison est commencée avec une nouveauté : l'informatisation.

La Vie des Associations

« SAINTONGE BOISEE VIVANTE »

CLIS = Commission Locale d'Information et de Surveillance
mais chez Sotrival,
CLIS = Commission Locale d'Inaccessibilité et de Secret ? ?

Il y a longtemps que nous avons compris que les CLIS servent surtout à faire croire aux citoyens qu'ils peuvent jouer un rôle dans la gestion de leur vie quotidienne et de leur environnement.

De là à se heurter à des refus de la part de l'exploitant lorsqu'il s'agit de mettre en application la notion de surveillance, il y a un très large fossé que Sotrival n'a pas hésité à franchir :

Le 11 mars 2006, dans un contexte météorologique préoccupant (précipitations très abondantes depuis plusieurs semaines, débordements de rivières, étangs au plus haut niveau...) les membres de notre association siégeant à la CLIS ont voulu se rendre compte de l'état de remplissage des différents bassins de recueil des eaux du site (au nombre de 6 et dont certains récupèrent des eaux extrêmement polluées).

Ils ont sollicité les conseillers municipaux siégeant à la CLIS afin d'effectuer une visite commune. Le représentant titulaire de la commune était prêt à les accompagner, mais il fallait bien entendu, avoir l'autorisation de l'exploitant. Joint par téléphone, le responsable du site a refusé pour la raison suivante : le public ne peut pas visiter le site sans être passé par la procédure de demande écrite.

Étant donné le caractère d'urgence que revêtait la démarche liée à des circonstances météo il était impossible de satisfaire les exigences de l'exploitant.

Cette réaction ne nous a pas surpris outre mesure, mais elle soulève quelques questions :

Quelle est la raison de ce refus ?

Les membres de la CLIS, censée informer la population et surveiller le fonctionnement d'une installation, sont-ils assimilables à du public ?

LE DROIT DE REPONSE DE LA SOCIETE SOTRIVAL

Le Responsable d'Exploitation SOTRIVAL

A l'attention de Madame La Représentante locale de l'Association SAINTONGE BOISEE VIVANTE

Assurer la sécurité du public dans nos installations est un engagement que nous prenons lorsque nous acceptons toute demande de visite.

En mars 2006, 82 personnes (scolaires, institutionnels, associations...) ont ainsi visité notre centre en respectant notre procédure de demande de visite écrite.

La demande verbale de l'association est intervenue un samedi matin alors que le site SOTRIVAL ne dispose que d'effectifs limités totalement dédiés à la réception des déchets et au suivi de l'exploitation du centre.

Il était donc impossible de répondre, à ce moment là, favorablement à la demande de l'association.

On peut également rappeler :

- Que l'appartenance de l'association à la CLIS ne la dispense pas de respecter un minimum de procédure pour rentrer sur le site industriel de SOTRIVAL.
- Que les conditions météorologiques étaient très mauvaises depuis plusieurs jours et que cette demande de visite aurait donc pu intervenir en semaine

Qu'afin de lever toute ambiguïté, il a été demandé au représentant titulaire de la commune de Clérac, de venir contrôler la bonne marche de nos installations et le niveau normal de nos bassins de stockage, ce qu'il a fait le jour même.

On peut noter, enfin, qu'aucune demande écrite n'a été formulée depuis cette date par l'association SAINTONGE BOISEE VIVANTE, malgré l'envoi à leur siège du formulaire de demande de visite, la pluviométrie ayant été particulièrement abondante dans la deuxième quinzaine de mars.

Guillaume RIBOUR—Responsable d'Exploitation



Musée : Onzième année d'activité

Le projet de Mr René SOULARD a pris forme grâce à Mr Marc POUPELAIN et son équipe municipale, après collectage et restauration, chaque outil fût installé par ses propres soins.

Grâce à cette initiative, les vieux métiers ne seront pas oubliés, d'autant plus que des bénévoles de la commune viennent parler de leur ancienne profession lors des visites de groupes :

- Le résinier est l'affaire de M Armand AU-DOIN qui d'ailleurs transmet les gestes à un employé communal pour prévoir l'avenir.

- Les métiers du bois concernent Mrs René SOULARD, Michel DEPIAN et Jean-Claude FRADON.

- L'agriculture est le domaine de M GARCEAU qui, de plus, prête quelques pins pour le gemmage.

Un hommage aussi à Mrs Raymond CLOUTOU, Robert GIET et Pierre TERRIEN qui nous ont quittés.

Enfin la municipalité tient à remercier Mme Béatrice MANON pour ses compétences en matière de recherches sur le patrimoine local et son professionnalisme lors des visites commentées du musée. Suite à sa demande de droit à la retraite, la communauté de commune a recruté Mlle Marie-Nyls WACHE native de Clérac pour assurer la même mission :

- Faire connaître le musée par certains métiers anciens à travers leurs outils et leurs termes spécifiques.

« *Qu'est ce qu'une mortaise, une herminette, une couarte, un paroir, une douelle, une plane* »

EXPOSITION TEMPORAIRE

Poteries et verreries du sud Saintonge du XIXème et XXème siècle.

Exposition mise en place par l'office de tourisme sous la responsabilité de Mr Christophe METREAU, déjà présentée sur la commune de La Clotte sur deux jours, de part sa qualité et son originalité, sa place est toute indiquée au musée de Clérac.

Visites du 1 mai au 31 octobre

Mardi et mercredi de 14H à 18H30

Jeudi, vendredi, samedi et dimanche de

10H à 12H et de 14H à 18H30

Sur rendez-vous en dehors des dates citées.

Jardinage : Plantes exotiques

A la belle saison vous pouvez craquer pour de belles plantes exotiques qui s'acclimatent très facilement sur nos terrasses ensoleillées.

Le Bougainvillée, origine : Amérique du sud tropicale et subtropicale. Dans nos régions moins clémentes que la Côte d'azur, plantez le mauve glabra «sanderiana » (- 5 °C) ou le «spectabilis » qui supporte - 10 °C en repartant de sa souche. En dehors du midi, il disparaît à - 2 °C. Taillez -le court après floraison et rentrez - le dans une pièce hors gel très lumineuse. Arrosez de nouveau à l'apparition des nouvelles feuilles. Multiplication : facile par bouturage.

Le Tibouchina urvilleana : origine : Brésil. Dans son pays d'origine, il dépasse souvent les 4 m, en vasque, il peut atteindre 2 m de haut. Sa floraison va de juillet à novembre, ses fleurs sont d'un bleu violet profond, en forme de coupe de 8 à 12 cm de diamètre, les feuilles sont veloutées. Il se place au soleil dans un sol neutre légèrement acide. Arrosez abondamment au printemps et en été. Pour fleurir cette plante demande beaucoup de lumière et de chaleur, apportez de l'engrais liquide une fois par semaine. C'est une plante frileuse qui ne tient que jusqu'à - 2 ° C et préfère passer l'hiver dans une véranda entre 8 à 12 °C.

Le plumbago du Cap, origine Afrique du sud, c'est un arbuste frileux, semi-persistant souvent traité comme une liane. Il porte tout l'été des bouquets denses de fleurs bleues. Plantez le dans un sol drainé, riche, au soleil ou mi-ombre. Pincez les jeunes pousses pour les étoffer, guidez les branches sur un support, en fin d'hiver rabattez-le tout sur la charpente.

L'hibiscus, origine marais de Géorgie et de Floride. De juillet à septembre cette plante se pare de belles fleurs écarlates de plus de 20 cm de diamètre. Ses feuilles ressemblent à celles du chanvre, c'est une grande vivace qui mesure 1,50 m de haut et qui exige 7 à 8 h de soleil et de copieux arrosages. Son cycle de végétation s'achève en hiver, dès la chute des feuilles, taillez le plus court possible. En pleine terre, paillez le, il résiste jusqu'à - 12 ° C, en pot, mieux vaut le rentrer au garage.

Le Rince bouteille ou Callistemon laevis, origine : Australie. C'est un petit arbuste vigoureux, persistant, florifère, la plupart des rince bouteilles portent des fleurs rouges, sauf le « Salignus » qui s'épanouit en jaune. Ils aiment le soleil, des arrosages suivis, une terre riche neutre, un peu acide. Les plantes en pots apprécient un apport d'engrais pour plantes fleuries. Il résiste en pleine terre jusqu'à - 8 °C. En pot il passe l'hiver dans une pièce fraîche (5,6°C). Été comme hiver, la terre doit être légèrement humide. Si les feuilles sèchent, il meurt.

Le jasmin du Chili, les très nombreuses fleurs de cette liane exubérante délivrent un parfum enchanteur. Elle recouvrira rapidement un support, si vous lui donnez une terre riche, pas calcaire, une exposition mi ombre, des arrosages copieux par temps chaud. En pleine terre ses tiges gèlent à - 5 °C mais renaissent aux beaux jours. A l'intérieur, elle se plaît toute l'année dans une pièce fraîche et lumineuse. Multiplication : facile par bouturage.

Recettes : Soupes d'été froides ou chaudes



Gaspacho Andalou

1 concombre, 4 ou 5 tomates pelées, 1 petit poivron rouge ou vert, 1 échalote, 1 gousse d'ail, 2 cuillerées à soupe de vinaigre, 3 ou 4 cuillerées à soupe d'huile d'olive, sel, poivre, piment de Cayenne, 1/3 de l d'eau.

Couper tous les légumes en petits morceaux, ajouter l'huile, le vinaigre et l'eau, assaisonner et mixer finement le tout. Servir bien frais.

Soupe créole au concombre

1 gros concombre, 1 oignon, 1 petit piment rouge ou vert, 1 boîte de lait de coco de 400 g, sel, poivre, 4 épices, 2 cuillerées de crème fraîche (facultatif).

Peler le concombre, enlever les graines à l'aide d'une petite cuillère et le couper en dés; émincer l'oignon et le faire revenir doucement avec le beurre. Ajouter le lait de coco et la même quantité d'eau, porter à ébullition et laisser cuire $\frac{1}{4}$ d'heure.

Mixer, ajouter la crème fraîche et servir chaud ou bien frais, avec des croûtons éventuellement.

Soupe de courgette rapide

3 ou 4 petites courgettes ou une grosse, une petite brique de crème fraîche, sel, poivre, 4 ou 5 épices.

Couper les courgettes en rondelles, les couvrir d'eau et mettre à cuire 15 min environ, ajouter la crème mixer et épicer généreusement. Servir chaud ou froid.

Soupe épicée au concombre et à l'avocat

1 concombre, 1 avocat, 1 citron vert, une petite brique de crème, quelques gouttes de tabasco ou du piment de Cayenne, sel, poivre.

Peler l'avocat et le concombre, enlever les graines et couper les deux en petits morceaux. Ajouter la crème et le jus du citron, mixer, assaisonner et servir bien frais

Avis à la population

ASSISTANTES MATERNELLES

Vous souhaitez faire garder vos enfants ?

Voici la liste des assistantes maternelles agréées à titre non permanent de Clérac :

FERRET Solange	Fradon Sud	☎ : 05 46 49 09 12
GLENISSON Marie Hélène	La Faiencerie	☎ : 05 46 48 26 60
TINGUL Linda	La Giraude	☎ : 05 46 04 02 09
CHAUVET Corinne	Le Grand Village	☎ : 06 60 43 84 62

Tribune Libre

Dans ce numéro personne n'a souhaité exposer un sujet qui le passionne ou qui lui tient à cœur. Nous sommes persuadés que cela n'est que partie remise et que les candidats seront nombreux pour le prochain bulletin à vouloir s'exprimer et profiter de cette occasion pour faire vivre votre bulletin communal.

Comme nous l'avions annoncé dans le premier journal, seuls les articles qui présentent « un intérêt général » seront retenus. Tout article qui serait polémique et qui attaquerait directement les personnes ne sera pas publié.

Déposez vos textes dans la boîte aux lettres de la Mairie avec vos nom et adresse pour que nous puissions vous contacter ou à l'un des représentants de la Commission Communication.

État Civil

Mariage

Félicitations à :
Néant

Naissances

Bienvenue à :

Lilian BOUTIN, né le 23 janvier 2006 à Libourne, fils de Ingrid et Yannick BOUTIN domiciliés « Abel »

Noémie BELAID, née le 25 janvier 2006 à Blaye, fille de Karim BELAID et Clarisse BIJAYE, domiciliés à « Fradon »

Pauline LEOBON, née le 17 avril 2006 à Libourne, fille de Alexandre LEOBON et Gwenaëlle MARCHAND, domiciliés « Les Fontenelles »

Décès

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches de :

Monsieur Pierre TERRIEN, décédé à Libourne le 30 janvier 2006 à l'âge de 84 ans, Meilleur Ouvrier de France et Médaille d'Or.

Madame Marie BOMPAN veuve TALBOT, décédée à Montlieu La Garde le 08 mars 2006 à l'âge de 91 ans,

Madame Marguerite BERNARD veuve PETIT, décédée à Libourne le 26 mars 2006 à l'âge de 75 ans,

Vie Pratique

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

- Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h15
- Le vendredi de 14h00 à 17h30
- Le samedi de 8h30 à 12h30

Les permanences du Maire et des Adjointes sont assurées à la Mairie le samedi de 10h00 à 12h00, par M. le Maire ou un de ses adjoints les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois

Les permanences à la Mairie de Clérac :

- Assistante Sociale, le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h00 à 16h00
sur rendez vous : 05 46 49 27 77 (service social Montendre)

Les permanences à la Mairie de Montguyon :

- **ASSEDIC**, tous les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9h00 à 12h00
- **ANPE**, tous les vendredis de 9h00 à 12h00
- **CAF**, tous les mercredis de 11h00 à 12h00
- **Sécurité Sociale**, les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9h00 à 12h00
- **Service Retraite CRAMCO**, tous les mercredis de 11h00 à 12h00 sur rendez vous
- **MSA**, les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9h00 à 12h00

L'office religieux a lieu le 4^{ème} dimanche de chaque mois à 10h30.

Ramassage du fer : 1 fois par trimestre. Le 2 Janvier, le 3 Avril, le 3 Juillet et le 2 Octobre

Déchetterie : tous les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 17h15 et le samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00

La Poste : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h15 et 14h à 15h30 et samedi de 9h00 à 12h00

Garderie de l'école : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h50 à 8h50 et 16h30 à 18h00

Musée : du 1^{er} Mai au 31 Octobre : fermé le lundi - Visite le mardi et mercredi de 14h00 à 18h30

Visite les autres jours de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 - Tél : 05 46 04 07 83

Bibliothèque : les mardis, jeudis de 16h30 à 18h30 - les samedis de 10h à 12h.

